

Présentation de L'école de Montpitol

En 1992, les Communes de Roquesérière et de Montpitol ont décidé de procéder à un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) afin de pallier les inconvénients pédagogiques dus à des classes à faible potentiel en effectif et compte-tenu des possibles variations d'effectifs dans l'une ou l'autre des deux écoles. Cette décision a fait l'objet d'une convention entre les deux Communes, dont la dernière mise à jour date de 2011.

La répartition des classes par école est déterminée par le Conseil des Maîtres et entérinée par l'Académie en fonction de l'effectif inscrit à la rentrée de chaque année scolaire, ceci pour chaque niveau, en respectant la meilleure formule pédagogique.